

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France

Créteil, le

26 MARS 2007

Unité Départementale du Val de Marne
Service Éducation et Sécurité Routières

Bureau de l'Éducation Routière

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, l'arrêté de renouvellement d'exploitation pour votre établissement «ECF PARIS SUD» situé 85 avenue de Neuilly à FONTENAY SOUS BOIS (94120).

A réception, je vous demanderai de bien vouloir en accuser réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le directeur de l'Unité Départementale de
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-
Marne

Le chef du SESR



Alain MAHUTEAU

ECF PARIS SUD
MONSIEUR MERCAT Jean-Pierre
85 AVENUE DE NEUILLY
94120 FONTENAY SOUS BOIS

PREFET DU VAL-DE-MARNE

*Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Unité Départementale du Val de Marne*

ARRETE n°2018/40

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'exploitation
d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière
(ECF PARIS SUD à FONTENAY SOUS BOIS)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté 2013/13 du 25 février 2013 autorisant Monsieur MERCAT Jean-Pierre, Directeur Général de la Société Coopérative à forme anonyme à capital variable CER PARIS SUD RIVE GAUCHE à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ECF PARIS SUD» situé 85 avenue de Neuilly à FONTENAY SOUS BOIS (94120) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

Vu la décision de la DRIEA-IF n° 2017-278 du 24 juin 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Pierre-Julien EYMARD, Directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la DRIEA et à ses collaborateurs ;

Vu la demande de Monsieur MERCAT Jean-Pierre, Directeur Général de la Société Coopérative à forme anonyme à capital variable CER PARIS SUD RIVE GAUCHE présentée le 27 février 2018 en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément E1309400040 ;

Considérant que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

A R R E T E

Article 1. Monsieur MERCAT Jean-Pierre, Directeur Général de la Société Coopérative à forme anonyme à capital variable CER PARIS SUD RIVE GAUCHE est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E1309400040 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ECF PARIS SUD» situé 85 avenue de Neuilly à FONTENAY SOUS BOIS (94120) .

Article 2. Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans **à compter du présent arrêté.**

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 3. L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations pour les catégories de permis de conduire suivantes : **B/B1/AAC – BE – B mention aditionnelle 96 et GROUPE LOURD (C/CE/D).**

Article 4. Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5. Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6. Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de responsable pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7. Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **49** personnes.

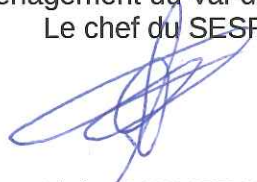
Article 8. L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 9. Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur Départemental de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le **27 MAR. 2018**

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur de l'Unité
Départementale de l'Équipement et de
l'Aménagement du Val-de-Marne
Le chef du SESR



Alain MAHUTEAU

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France

Créteil, le

27 MARS 2013

Unité Départementale du Val de Marne
Service Éducation et Sécurité Routières

Bureau de l'Éducation Routière

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, l'arrêté de renouvellement d'exploitation pour votre établissement «ECF PARIS SUD» situé 85 avenue de Neuilly à FONTENAY SOUS BOIS (94120) formation TP ESCR.

A réception, je vous demanderai de bien vouloir en accuser réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le directeur de l'Unité Départementale de
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-
Marne

Le chef du SESR



Alain MAHUTEAU

**ECF PARIS SUD
MONSIEUR MERCAT Jean-Pierre
85 AVENUE DE NEUILLY
94120 FONTENAY SOUS BOIS**

PREFET DU VAL-DE-MARNE

*Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Unité Départementale du Val de Marne*

ARRETE n°2018/41

Arrêté portant renouvellement de l'agrément d'exploitation
d'un établissement assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour
l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière
(ECF PARIS SUD à FONTENAY SOUS BOIS)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 213-1 et suivants R. 212-1 à R.213-2 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel n° 1602123A du 12 avril 2016 modifié relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté 2013/12 du 21 février 2013 autorisant Monsieur MERCAT Jean-Pierre, Directeur Général de la Société Coopérative à forme anonyme à capital variable CER PARIS SUD RIVE GAUCHE à exploiter un établissement assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « ECF PARIS SUD » situé 85 avenue de Neuilly à FONTENAY SOUS BOIS (94120) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

Vu la décision de la DRIEA-IF n° 2017-278 du 24 juin 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Pierre-Julien EYMARD, Directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la DRIEA et à ses collaborateurs ;

Vu la demande présentée le 27 février 2018 par Monsieur MERCAT Jean-Pierre, Directeur Général de la Société Coopérative à forme anonyme à capital variable CER PARIS SUD RIVE GAUCHE en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément F1309400030.

Considérant que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur MERCAT Jean-Pierre, Directeur Général de la Société Coopérative à forme anonyme à capital variable CER PARIS SUD RIVE GAUCHE est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° F1309400030, un établissement d'enseignement assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « ECF PARIS SUD » situé 85 avenue de Neuilly à FONTENAY SOUS BOIS (94120).

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 3 – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations pour les catégories de permis de conduire suivantes : B.

Article 4 – Monsieur NEVEU Thierry exerce les fonctions de directeur pédagogique dans ce seul et unique établissement.

Article 5 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 susvisé.

Article 6 – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 7 – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 8 – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à 49 personnes.

Article 9 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 11 et 12 de l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 susvisé.

Article 10 – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur Départemental de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le

27 MAR. 2018

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur de l'Unité
Départementale de l'Équipement et de
l'Aménagement du Val-de-Marne
Le chef du SESR



Alain MAHUTEAU



PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DES SECURITES

BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DE LA SECURITE ROUTIERES

pref-brsr@val-de-marne.gouv.fr

Créteil, le 15 FEV. 2019

ARRETE N° 2019/ 483
portant renouvellement d'agrément de la

ECF PARIS SUD

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-9 ;

VU l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/2234 du 23 juillet 2013 autorisant le renouvellement de l'agrément du centre CER PARIS SUD RIVE GAUCHE sous l'enseigne commerciale ECF PARIS SUD chargée d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière au sein de l'établissement susvisée situé 85 avenue de Neuilly à Fontenay-sous-Bois (94120) ;

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée par Madame HEGEDUS épouse MERCAT Edith reçue le 30 juillet 2018 et complétée le 13 novembre 2018 ;

Sur proposition du Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1 – Madame HEGEDUS épouse MERCAT Edith est autorisée à exploiter, sous le n° d'agrément R 13 094 0016 0 un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé CER PARIS SUD RIVE GAUCHE sous l'enseigne ECF PARIS SUD situé 85 avenue de Neuilly à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

.../...

Article 3 – L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans la salle de formation suivante :

1. ECF PARIS SUD, 85 avenue de Neuilly, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Article 4 – Madame HEGEDUS épouse MERCAT Edith, exploitante de l'établissement, titulaire de la GTA désigne comme sa représentante pour l'encadrement technique et administratif des stages :

Madame Marilia ARAUJO et toute autre personne habilitée à occuper cette fonction, déclarée en préfecture, cinq jours avant son intervention.

Article 5 – Seules les personnes habilitées titulaires d'une attestation GTA et justifiant d'un lien direct avec l'exploitante, peuvent exécuter les tâches liées à l'encadrement et la gestion des stages définis à l'annexe 3 et 5 de l'arrêté du 26 juin 2012 susvisé.

Article 6 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

Article 7 – En cas de modification d'adresse, de la raison sociale, ou de changement de représentant légal ou de reprise de l'établissement agréé par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 8 – Pour tout changement de salle de formation ou utilisation de salle(s) supplémentaire(s), l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté, au plus tard deux mois avant la date du changement.

Article 9 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté modifié du 26 Juin 2012 susvisé.

Article 10 – Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la préfecture.

Article 11 – Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs et dont une copie certifiée conforme sera adressée à Madame HEGEDUS épouse MERCAT Edith, exploitante de l'établissement.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La Directrice adjointe des Sécurités

Anne-Sophie MARCON

ARRETE DRIEA IdF 2018-0639

**LE PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS**

Vu le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 modifié relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté n°2018-04-24-06 du 24 avril 2018 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté DRIEA n°2013-1-918 du 22 novembre 2013 relatif à l'agrément accordé au centre de formation ECF Paris Sud pour assurer les formations obligatoires FIMO, FCO et passerelle définies par le décret sus-visé aux conducteurs du transport routier de marchandises à échéance du 31 mai 2018 ;

Vu la décision DRIEA IF n° 2018-0532 du 4 mai 2018 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par le centre de formation ECF Paris Sud le 5 janvier 2018 ;

ARRETE

Article 1 : L'agrément prévu par l'arrêté du 03 janvier 2008 sus-visé est accordé au centre de formation ECF Paris Sud, sis 5 avenue de Neuilly – 94120 FONTENAY SOUS BOIS, immatriculé au RCS sous le numéro SIRET 410 055 669 et à son établissement secondaire sis rue Clément Ader -77230 Dammartin en Goële pour assurer les formations obligatoires définies par le décret sus-visé aux conducteurs du transport routier de marchandises FIMO-FCO et complémentaire dite passerelle pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2018.

Article 2 : Le responsable du centre de formation s'engage à respecter les programmes et les modalités de mise en œuvre de la formation, fixés par l'arrêté du 03 janvier 2008.

Article 3 : Le centre agréé s'engage à mettre en place une organisation matérielle et pédagogique adaptée aux formations dispensées et d'informer, dans les plus brefs délais, la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France de toutes modifications affectant ses moyens humains et matériels.

Article 4 : Le responsable du centre agréé par la présente décision s'engage à présenter au préfet de région – direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, les prévisions trimestrielles ainsi que les bilans trimestriels et annuels des formations réalisées.

Article 5 : Le responsable du centre agréé s'engage à faire suivre aux formateurs et aux moniteurs d'entreprise s'il y a lieu, les formations leur permettant de maintenir et d'actualiser leurs connaissances dans les domaines dans lesquels ils assurent les formations professionnelles de conducteur du transport routier de marchandises.

Article 6 : Le responsable du centre agréé s'engage à s'assurer que les organismes de formation agréés auxquels il a confié par contrat ou convention la réalisation d'une partie des formations obligatoires de conducteur routier respectent les dispositions du cahier des charges ainsi que le programme des formations obligatoires de conducteur routier et à communiquer chaque année au Préfet de région (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France), les nouveaux contrats ou conventions conclus dans l'année écoulée ainsi que les modifications intervenues dans les contrats précédents durant cette même période.

Article 7 : Le centre de formation agréé s'engage à réaliser lui-même dans tous les cas, y compris lorsqu'une partie des formations obligatoires a été confiée à un autre organisme de formation agréé, l'accueil des stagiaires en formation, la vérification de permis de conduire, titres ou attestations requises et à assurer l'évaluation finale de ces formations.

Article 8 : L'agrément peut être retiré au centre de formation par décision du Préfet de région.

Article 9 : La portée géographique de l'agrément est régionale.

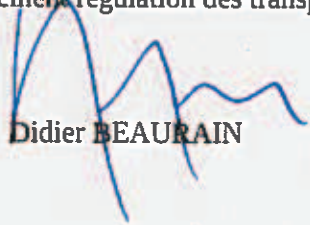
Article 10 : Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le **18 MAI 2018**

Pour le Préfet de la région Île-de-France

Par délégation,

Le chef du département régulation des transports routiers


Didier BEAURAIN

ARRETE DRIEA IdF 2018-0640

**LE PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS**

Vu le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 modifié relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté n°2018-04-24-06 du 24 avril 2018 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté DRIEA n°2013-1-917 du 22 novembre 2013 relatif à l'agrément accordé au centre de formation ECF Paris Sud pour assurer les formations obligatoires FIMO, FCO et passerelle définies par le décret sus-visé aux conducteurs du transport routier de voyageurs à échéance du 31 mai 2018 ;

Vu la décision DRIEA IF n° 2018-0532 du 4 mai 2018 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par le centre de formation ECF Paris Sud le 5 janvier 2018 ;

ARRETE

Article 1 : L'agrément prévu par l'arrêté du 03 janvier 2008 sus-visé est accordé au centre de formation ECF Paris Sud, sis 5 avenue de Neuilly – 94120 FONTENAY SOUS BOIS, immatriculé au RCS sous le numéro SIRET 410 055 669 et à son établissement secondaire sis rue Clément Ader -77230 Dammartin en Goële pour assurer les formations obligatoires définies par le décret sus-visé aux conducteurs du transport routier de voyageurs FIMO-FCO et complémentaire dite passerelle pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2018.

Article 2 : Le responsable du centre de formation s'engage à respecter les programmes et les modalités de mise en œuvre de la formation, fixés par l'arrêté du 03 janvier 2008.

Article 3 : Le centre agréé s'engage à mettre en place une organisation matérielle et pédagogique adaptée aux formations dispensées et d'informer, dans les plus brefs délais, la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France de toutes modifications affectant ses moyens humains et matériels.

Article 4 : Le responsable du centre agréé par la présente décision s'engage à présenter au préfet de région – direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, les prévisions trimestrielles ainsi que les bilans trimestriels et annuels des formations réalisées.

Article 5 : Le responsable du centre agréé s'engage à faire suivre aux formateurs et aux moniteurs d'entreprise s'il y a lieu, les formations leur permettant de maintenir et d'actualiser leurs connaissances dans les domaines dans lesquels ils assurent les formations professionnelles de conducteur du transport routier de voyageurs.

Article 6 : Le responsable du centre agréé s'engage à s'assurer que les organismes de formation agréés auxquels il a confié par contrat ou convention la réalisation d'une partie des formations obligatoires de conducteur routier respectent les dispositions du cahier des charges ainsi que le programme des formations obligatoires de conducteur routier et à communiquer chaque année au Préfet de région (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France), les nouveaux contrats ou conventions conclus dans l'année écoulée ainsi que les modifications intervenues dans les contrats précédents durant cette même période.

Article 7 : Le centre de formation agréé s'engage à réaliser lui-même dans tous les cas, y compris lorsqu'une partie des formations obligatoires a été confiée à un autre organisme de formation agréé, l'accueil des stagiaires en formation, la vérification de permis de conduire, titres ou attestations requises et à assurer l'évaluation finale de ces formations.

Article 8 : L'agrément peut être retiré au centre de formation par décision du Préfet de région.

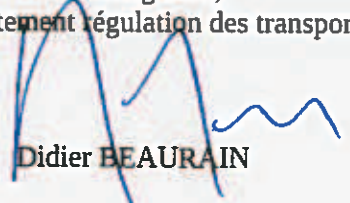
Article 9 : La portée géographique de l'agrément est régionale.

Article 10 : Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le **18 MAI 2018**

Pour le Préfet de la région Île-de-France
Par délégation,

Le chef du département régulation des transports routiers



Didier BEAURAIN



Certificat CACES®

N°ICSCAC0128

ECF SERVICES

Bureau Central : Immeuble Johannesburg 47 Bis Avenue Robert Schuman

94150 RUNGIS

SGS ICS certifie que le système CACES® de l'organisme susmentionné a été évalué et jugé conforme aux exigences du référentiel de la CNAM pour l'attribution de la certification « organisme testeur CACES® » (Annexe 2 Indice 01 - applicable au 1er octobre 2018) sur les recommandations suivantes :

Recommandations	Catégories
R482 - Engins de chantier	A.B1.B2.B3.C1.C2.C3.D.E.F.G.
R483 - Grues mobiles	B
R484 - Ponts roulants et des portiques	1.2.
R485 - Chariots de manutention gerbeurs à conducteur accompagnant	1.2.
R486 - Plateformes élévatrices mobiles de personnel	A.B.C.
R487 - Grues à tour	1.3.
R489 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté	1A.1B.2A.2B.3.4.5.6.7.
R490 - Grues de chargement	Poste fixe-Option Télécommande

L'organisme testeur détient un registre à jour des testeurs habilités pour chaque recommandation. Ce certificat est valable du 01/01/2020 au 31/12/2022 et reste valide jusqu'à nouvelle décision satisfaisante à l'issue des audits de suivi et audit inopiné.

Version : 10

Edité le : 31/05/2021

Autorisé par le Directeur de Certification



Ce document est émis par SGS conformément à ses conditions générales de Certification accessibles www.sgs.com/terms_and_conditions.htm. Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service. L'authenticité de ce document peut être vérifiée sur http://www.sgs.com/certified_clients.htm. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

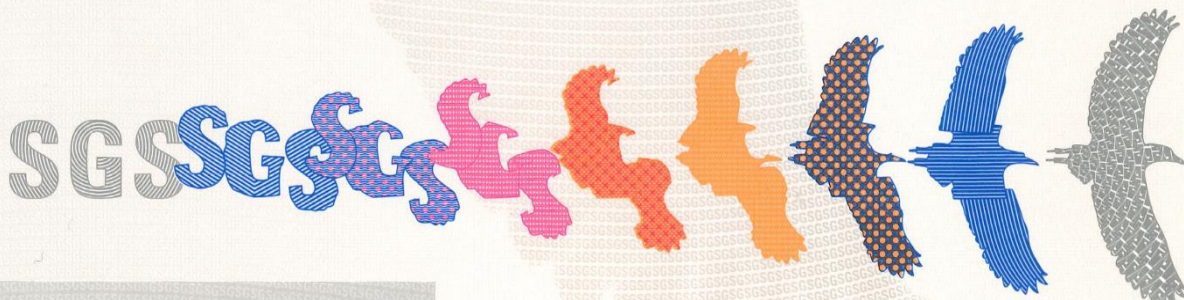
SGS ICS

29, avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex
t +33 (0)1 41 24 86 54 f +33 (0)1 41 24 89 96 www.sgs.com

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait

Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
Agence : ECF ARIEGE ZA de Pic, 18 rue Henri Fabre, 09100 PAMIER	A B1 C1 F G			1 2	A B C		1A 1B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF ARIEGE ZA de Pic, 18 rue Henri Fabre, 09100 PAMIER	A B1 C1 F G			1 2	A B C		1A 1B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF ARVOR ZA rue de la Marebaudière, 35760 MONTGERMONT							1A 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF ARVOR ZA rue de la Marebaudière, 35760 MONTGERMONT							1A 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF ARVOR Rue Point du Jour 22590 PORDIC							1A 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF BEQUET FORMATION 1 rue Marie Marvingt 28700 28700 AUNEAU	A B1 C1 C2 C3 D F G				A B C		1A 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF BEQUET FORMATION 1 rue Marie Marvingt 28700 AUNEAU	A B1 C1 D F G				A B C		1A 2B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF BEQUET FORMATION 11 avenue Gustave Eiffel 28630 GELLAINVILLE					A B C		1A 2B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF SARL BOUSCAREN 370 ZA Le Roucagnier 34400 LUNEL VIEL	A B1 C1 F G			1 2	A B C		1A 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SARL BOUSCAREN 370 ZA Le Roucagnier 34400 LUNEL VIEL	A B1 C1 F G			1 2	A B C		1A 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE RN 11 Route de la Mothe 79260 LA CRECHE	A B1 B2 C1 C2 C3 D E F G		1	1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE 945 Avenue de la Grande Champagne 16100 MERPINS				1 2	A B C		1A 1B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.



Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE 74 rue Pierre Alfred Deschamps 16440 NERSAC	A B1 B2 C1 D F G			1 2	A B C		1A 1B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE 2 rue du Petit Bois ZA du Fief Girard Est 17290 LE THOU	A B1 B2 C1 D F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE 1 Ter Rue Jules Bouchet - ZI Cana Ouest 19100 BRIVE				1 2	A B C		1A 1B 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE Route de Saint Laurent Lieu dit « Les champs blancs » 23000 SAINTE- FEYRE	A B1 B2 C1 D F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE Rue Willy Brandt 37390 NOTRE DAME D'OE				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE Rue des Grands Champs 41000 BLOIS				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE Rue de la Garbotière 41000 VILLEBAROU	A B1 B2 C1 D F G							
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE 11 rue des Orfèvres 44840 LES SORINIERES	A B1 B2 C1 F G		1	1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE ZA La Clavierie 49070 SAINT LEGER DE LINIERES				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE 25 rue Gustave Fouilleron 49300 CHOLET				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE RN 11 Route de la Mothe 79260 LA CRECHE	A B1 B2 C1 C2 D E F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE Z.A Les Moinards 86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX	A B1 B2 C1 D E F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.



Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE Le Gué du Marchand 87570 RILHAC RANCON	A B1 B2 C1 D F G			12	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CER CENTRE ATLANTIQUE 10 ALLEE DES PINS 17400 SAINT DENIS DU PIN	A B1 C1 C3 D F G							
Agence : ECF CESR FPE 1 rue Thierry Sabine 33700 MERIGNAC	A B1 B2 B3 C1 C2 C3 D E F G			12	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CESR FPE Le Perrier d'Aurière 24660 SANILHAC	A B1 C1 C2 D E F G			12	A B C		1A 1B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CESR FPE 206 avenue du Haut l'Evêque 33600 PESSAC					A B C			Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CESR FPE 1 rue Thierry Sabine 33700 MERIGNAC				12			1A 1B 3 5 6 7	
CDT : ECF CESR FPE rue Thierry Sabine, LD Bellevue 33700 MERIGNAC (bis)	A B1 C1 C2 D E F G				A B C			Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CESR FPE 9045 Rue Normandie Niemen 64 121 SERRES-CASTET				12	A B C		1A 1B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF CFR 620 route d'Albefeulle-Lagarde, 82000 MONTAUBAN	A B1 C1 D F G			2	B		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CFR 620 route d'Albefeulle-Lagarde, 82000 MONTAUBAN	A B1 C1 D F G			2	B		1A 1B 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF CFT (BOULOGNE SUR MER) ZA de la Canardière Route Quehen 62360 ISQUES	A B1 C1 C2 C3 D E F G			12	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.



Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
CDT : ECF CFT ZA de la Canardière Route Quehen 62360 ISQUES	AB1 C1 DEFG			12	ABC		1A 1B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CFT Rue l'Abbé Grégoire - ZI de Repdyck 59760 GRAND SYNTHE	AB1 C1 FG			12	ABC		1A 1B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CFT 1ère avenue, 1 rue du Port Fluvial 59211 SANTES	AB1 C1 FG			12	ABC		1A 1B 3 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CFT 50 rue du Gaz 62137 COULOGNE								Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CFT Le Petit Quelwal Route de Watten 62370 RUMINGHEM	AB1 C1 FG							Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF CHERRI ZI Nord rue Jacques Lieutaud 13200 ARLES	AB1 C1 C2 C3 DEFG			12	ABC		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CHERRI ZI Nord rue Jacques Lieutaud 13200 ARLES	AB1 C1 DEFG			12	ABC		1A 1B 3 5 6	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF CONDUITE SECURITE PLUS 9 avenue de l'Aérodrome 66240 SAINT-ESTEVE	A C1 DFG			2	B		1A 2B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CONDUITE SECURITE PLUS 9 avenue de l'Aérodrome 66240 SAINT-ESTEVE				2	B		1A 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CONDUITE SECURITE PLUS Chemin des tranchées 66240 SAINT-ESTEVE	A C1 DFG							Poste fixe Opt. Tel.



Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
Agence : ECF EURL COTARD Entreprises ZI Louis Delaporte 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES	AB1 C1 D E F G			12	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF EURL COTARD Entreprises 128Q avenue Aristide Briand 27930 GRAVIGNY	AB1 C1 D F G							Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF EURL COTARD Entreprises 2713 Boulevard Stalingrad 76120 LE GRAND QUEVILLY				12	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF EURL COTARD Entreprises Route des docks 76120 LE GRAND QUEVILLY	A B1 C1 D F G							
CDT : ECF EURL COTARD Entreprises 1700 rue des potiers Parc d'activités du Château 76170 MELAMARE	AB1 C1 D F G			12	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF EURL COTARD Entreprises ZI Louis Delaporte, 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES	AB1 C1 D E F G			12	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF FTGR -166 impasse du Miral 12160 BARAQUEVILLE	AB1 C1 D E F G			2	B		1B 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF FTGR -166 impasse du Miral 12160 BARAQUEVILLE	AB1 C1 D F G			2	B		1B 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF FTGR ZA de Lissaure 46230 LALBENQUE	AB1 C1 D E F G			2	B		1B 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF FTGR 41 rue André Ampère 81000 ALBI	AB1 C1 D F G			2	B		1B 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF FTGR Plaine de Labescou ZI Montreuil 81100 CASTRES	AB1 C1 D F G			2	B		1B 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF LEGON FORMATION 954 route de Chatelet 74800 CORNIER				2	B		1B 3 5 6	Poste fixe Opt. Tel.



Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
CDT : ECF LEGON FORMATION 954 route de Chatelet 74800 CORNIER				2	B		1B 3 5 6	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF CERFC LLERENA 20 rue des Champs 67201 ECKBOLSHEIM	A B1 C1 C2 C3 D E F G	B	1 2	1 2	A B C	1 3	1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA 14 rue de l'ingénieur Bertin 21600 LONGVIC				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA ZI de Chamaudin - rue des Cordiers 25320 CHEMAUDIN				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA ZAS du Parc de Haye Rue des Frères 54840 VELAIN EN HAYE	A B1 C1 D F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA ZA Rue des Tisserands 57915 WOUSTVILLER				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA ZI les Jonquières 57365 ENNERY				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA ZI du Port 57725 TALANGE	A B1 C1 D F G							
CDT : ECF CERFC LLERENA ZI Rue Raymond Morin 57400 SARREBOURG	A B1 C1 D F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA 12 rue de Saint Nazaire 67100 STRASBOURG			1	1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA Rue de Boulogne 67100 STRASBOURG	A B1 C1 C2 C3 D E F G	B				1 3		
CDT : ECF CERFC LLERENA Route du Rhin 67240 KALTENHOUSE	A B1 C1 D F G		1	1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA 8 grand chemin de Sausheim 68110 ILLZACH	A B1 C1 D F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.



Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
CDT : ECF CERFC LLERENA ZI Les Jonquières Rue Louis Blériot 57640 ARGANCY			1	1 2			1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF CERFC LLERENA Rue des frères Peugeot 68127 STE CROIX EN PLAINE	A B1 C1 D F G		1	1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF PARIS SUD RIVE GAUCHE Rue clément adler 77230 DAMMARTIN EN GOELE				1 2	B		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF PARIS SUD RIVE GAUCHE Rue Clément Ader 77230 DAMMARTIN EN GOELE				1 2	B		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF PARIS SUD RIVE GAUCHE 85 avenue de Neuilly 94120 FONTENAY SOUS BOIS				1 2			1A 1B 3 5	
Agence : ECF ROUDAUT ZA La Croix des Maltotiers BP 90101 29401 LANDIVISIAU	A B1 C1 C2 C3 D F G			1 2	B C		1A 1B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF ROUDAUT Zone du Parco 15 rue Albert Einstein 56700 HENNEBONT	A B1 C1 D F G			1 2	B C		1A 1B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF ROUDAUT ZA La Croix des Maltotiers 29401 LANDIVISIAU	A B1 C1 D F G			1 2	B C		1A 1B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF ROUDAUT ZI de Troyalac'h, BP 90029 7 rue Jean Baptiste Godin 29563 QUIMPER				1 2			1A 1B 3 5 7	
CDT : ECF ROUDAUT ZI du PRAT 10 rue du général Baron Fabre 56000 VANNES				1 2			1A 1B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF ROUDAUT 8 rue Becquerel ZI de Kergaradec 29850 GOUESNOU	A B1 C1 D F G				B C			Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF ROUDAUT 1 route de la chapelle du Dréau ZI de Troyalac'h 29170 SAINT EVARZEC	A B1 C1 D F G				B C			Poste fixe Opt. Tel.



Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
Agence : ECF SACAREAU 8 chemin de l'Echut ZI en Jacca 31770 COLOMIERS				1 2			1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SACAREAU 17 chemin de l'Echut ZI en Jacca 31770 COLOMIERS				1 2			1A 1B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) Bât U2, 135 Avenue Pierre Sébard 84000 AVIGNON	A B1 C1 C2 C3 D E F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) ZI des Estroublans 57 Bd de l'Europe 13127 VITROLLES				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) CD 9, La Damiane 13820 ENSUES LA REDONNE	A B1 C1 D E F G							
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) Chemin Bassaquet 83140 SIX FOIRS LES PLAGES				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) ZI des Consacs Boulevard Bernard Long 83170 BRIGNOLES				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) Domaine Saint Julien 600 route de Tourves 83170 LA CELLE	A B1 C1 D E F G							
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) Lycée agricole, 32 chemin de Saint Lazare 83400 HYERES	A B1 C1 D E F G							
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) Bât U2, 135 Avenue Pierre Sébard 84000 AVIGNON					A B C			Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) 285 Rue Gallias 84000 AVIGNON	A B1 C1 D E F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.



Liste des sites (agence(s) et centre(s) de déroulement de test) couverts par le certificat référencé ci-dessus :

Adresse	R482	R483	R484	R485	R486	R487	R489	R490
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) ZA le Sarruchet 05230 Montgardin (Gap)	A B1 C1 C2 C3 D F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SUD PREVENTION SECURITE (SPS) 22 Boulevard des Jardiniers 06200 NICE				1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF SPS Chemin de ISCLES, 06700 Saint Laurent du Var	A B1 C1 C2 C3 D F G							
Agence : ECF VIGIER 5 Rue du Pavin 63360 GERZAT	A B1 B2 B3 C1 C2 C3 D E F G		1	1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF VIGIER 25 rue Benoit d'Azy 03100 MONTLUCON	A B1 C1 F G			1 2	A B C		1A 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF VIGIER Lieu-dit Prèss de Chanchany 43000 ESPALY SAINT MARCEL	A B1 C1 F G			1 2	B		1A 3 5	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF VIGIER Chez COFFRABAT - Rue Jean ROUDEAU ZAC des Montels - ZI de Ladoux 63118 CEBAZAT			1					
CDT : ECF VIGIER 5 Rue du Pavin 63360 GERZAT	A B1 C1 C2 C3 D E F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : ECF VIGIER 6 Boulevard Gruner 42230 ROCHE LA MOLIERE	A B1 C1 C2 C3 D E F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
Agence : MENDIBOURE FORMATION ZI Saint-Etienne 64100 BAYONNE	A B1 C1 C2 D E F G			1 2	A B C		1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : MENDIBOURE FORMATION 574c chemin Mesturon 40990 SAINT PAUL LES DAX	A B1 C1 D E F G			1 2	A B C		1A 1B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : MENDIBOURE FORMATION ZI Saint-Etienne 64100 BAYONNE				1 2	A B C		1A 1B 3 5 7	Poste fixe Opt. Tel.
CDT : MENDIBOURE FORMATION 164 avenue de Navarre 64100 BAYONNE	A B1 C1 D E F G							

